



Jalhay Motors Club
www.jmcasbl.be

JMC Rallye

NOTIFICATION NUMERO : 4 .

En vertu de l'article *13.12* des P.S. ASAF en cours de validité,

l'équipage N° : *3*

est sanctionné de : *30s.*

pour avoir commis l'infraction suivante : *non respect des deux courses rouges
ayant entraîné d'autres dégâts (minimes)
notes : les 2 équipages concernés ont été entendus*

Benjamin DARIMONT
Lic 490
Directeur de course

Pour l'équipage,
N° de lic. :

Le *23* octobre à *12h 15.*

Le *23* octobre à *12h 15.*